

INTRODUCTION. LE PATRIMOINE ÉCRIT

Histoire et enjeux d'un concept

par Fabienne Henryot

Alors que nous écrivons ces lignes, l'expression « patrimoine écrit » aurait été employée 170 fois dans la presse francophone nationale et locale au cours de l'année 2017¹. C'est incontestablement peu au regard des grands événements sportifs ou des aléas des transports publics qui occupent les colonnes des journaux. C'est peu aussi si l'on considère que l'expression connaissait une vogue autrement plus importante dans ces mêmes journaux dans la décennie 2000². C'est toutefois beaucoup si l'on admet qu'on touche là à une frange de la culture relativement réduite. Sans rentrer dans le détail du discours servi par les journaux à ses lecteurs – au niveau socioculturel nécessairement hétérogène – il importe de souligner les grandes lignes de l'emploi d'une pareille expression. Elle apparaît dans deux contextes principaux. D'abord, aux fins de relayer la visibilité des documents anciens des bibliothèques. *Le journal de Saône-et-Loire* annonce ainsi, le 26 février 2018 : « À Autun, le doyen a dépassé les 1 500 ans », titre intrigant qui renvoie à un manuscrit du V^e siècle – dont le nom n'est pas donné : le latin aurait fait fuir les lecteurs, sans doute – et à d'autres curiosités conservés à la bibliothèque, connue pour abriter l'un des premiers fonds carolingiens de France. Toute une rhétorique est mobilisée dans le sens d'un bien caché qu'il est temps de remettre entre les mains des citoyens. *La Montagne* expose ainsi, à l'occasion des journées du patrimoine de 2017 : « Il faut passer trois portes pour arriver au fonds précieux de la médiathèque de Montluçon, espace Boris-Vian. C'est une pièce fermée à double tour d'une quinzaine de mètres carrés, dans les réserves générales » (16 septembre 2017). L'autre argument fort est la démocratisation. *Le Bien public*, journal bourguignon, se fait l'écho d'un projet de chasse au trésor autour du patrimoine écrit proposé durant tout l'été 2017, associant 49 établissements documentaires de Bourgogne et de Franche-Comté autour d'une riche programmation à destination d'un public élargi : découverte des réserves

1. Recherche dans la base *Europresse*, 8 juillet 2018.

2. À moins que ce ne soit le fait d'une couverture des journaux différente d'une année à l'autre. Entre juillet 2003 et juillet 2004, l'expression apparaît 444 fois ; entre 2007 et 2008, encore 358 fois. Cette évolution est corrélative de celle des priorités de l'État en matière de « patrimoine écrit », qui orientent les actions en direction du signalement, de la conservation préventive et curative, la valorisation et la médiation ne représentant que 30 % des projets financés par le ministère de la Culture. Voir Tiphaine-Cécile Foucher, *Pour que vive le patrimoine écrit : démocratiser son accès*, mémoire d'études pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Thierry Claerr : Villeurbanne, Enssib, 2017, p. 55-56.

et des collections, journées de formations pour les professionnels, présentations de documents anciens, lectures, conférences, ateliers, projections: au total, 36 expositions et une centaine d'animations. Touristes, vacanciers et scolaires sont particulièrement visés, invités à «découvrir toute la richesse et la diversité du patrimoine écrit» (8 juillet 2017). À Vannes, à l'automne 2017, le public s'est pressé à un atelier découverte sur les anciens livres de médecine, en marge de la Fête de la science (*Le Télégramme*, 26 octobre 2017).

Cette enquête, quoique rapide, attire l'attention sinon sur la médiatisation du patrimoine des bibliothèques – en réalité ambigu, car le terme s'applique souvent, dans la presse, aux fonds d'archives départementales et municipales – du moins sur la fortune d'une expression née il y a une trentaine d'années seulement. Cette mutation, qui n'affecte donc pas seulement le vocabulaire et les pratiques des bibliothécaires et des politiques qui ont forgé cette expression, rend compte d'un changement de paradigme dans la conscience publique, devenue attentive à l'existence d'objets remarquables dans les bibliothèques. Ce fait justifie à lui seul l'entreprise qui a été la nôtre et celle de seize consœurs et confrères pour aboutir à ce livre.

ENCORE UN LIVRE SUR LA PATRIMONIALISATION...

Car non seulement le grand public (éduqué) entend parler du «patrimoine écrit» et y associe des objets et des représentations mentales qu'il faudrait expliciter, mais en plus, il existe un abîme scientifique autour de cette notion. Cet état de fait souligne une première singularité du patrimoine écrit, puisque les autres objets patrimoniaux, ou candidats à la patrimonialisation, ont fait et font encore l'objet de recherches poussées dans les domaines des sciences sociales (géographie, économie, sociologie, anthropologie, histoire, etc.). Les revues savantes en témoignent: entre 2001 et 2017, *In situ. La revue des patrimoines* n'a publié qu'un numéro concernant un objet textuel, à savoir les guides de voyages³. À l'inverse, l'essor des *Heritage Studies*⁴ pour tout ce qui ne relève pas du livre et de l'image s'observe dans le mouvement des thèses de

3. Evelyne Cohen, Joanne Vajda et Bernard Toulhier (dir.), «Le patrimoine des guides: lectures de l'espace urbain européen», *In situ. La revue des patrimoines*, 2011, n° 15. [En ligne] < <https://journals.openedition.org/insitu/111> >.

4. John Carman, Marie Louise Stig Sorensen, "Heritage studies: an outline", *Heritage Studies*, London, Routledge, 2009. p. 29-46; David C. Harvey, "Heritage pasts and heritage presents: Temporality, meaning and the scope of heritage studies", *International journal of heritage studies*, 2001, vol. 7, n° 4, p. 319-338.

doctorat en France⁵. Les musées⁶, les paysages⁷, la gastronomie⁸, l'architecture et l'urbanisme⁹, les terroirs¹⁰, les langues¹¹, les techniques¹²... : tout est sujet à observation d'une possible – et souvent démontrée – patrimonialisation.

Cette surenchère scientifique, qui accompagne une utilisation à tout va du terme « patrimoine » dans les médias et l'universalisation accélérée de ce label¹³, a aussi ses effets pervers. Il ne s'agit pas de nier la nécessité et l'utilité de conserver ces objets. Mais ils n'appartiennent pas tous au même registre symbolique ; cette évolution signale seulement celle de la société en quête d'authenticité, de sources et de modèles, et la construction d'une mémoire collective adossée à cette quête, en vue de réparer les déchirures du tissu social, de garantir une certaine stabilité culturelle faite de « totems » visibles et connus de tous, enfin de repenser le métissage culturel¹⁴. Les mêmes chercheurs ont par ailleurs alerté le monde savant et politique sur le double danger d'une sur-patrimonialisation. D'une part, elle brouille l'espace public de signaux trop bavards quant à leurs rapports réels à l'identité et au territoire, et transformant la notion même de culture à travers les catégories non pertinentes

5. Recherche dans [En ligne] < www.theses.fr >.

6. Vincent Lambert, *Les musées d'histoire : fabrique, communication & esthétique de l'histoire*, thèse de doctorat, sous la direction de Paul Rasse : Université de la Côte d'Azur, 2016. [En ligne] < <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01449904/document> >.

7. Rémi Bénos, *Patrimonialisation de la montagne et action publique territorialisée : la politique « Grand site » dans le massif du Canigou*, thèse de doctorat, sous la co-direction de Bernard Charlery de la Masselière et de Monique Barrue-Pastor : Université Toulouse 2, 2011. [En ligne] < <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00694209/document> >.

8. Muriel Faure, *Du produit agricole à l'objet culturel : les processus de patrimonialisation des productions fromagères dans les Alpes du Nord*, thèse de doctorat, sous la direction de Jean-Baptiste Martin : Université Lyon 2, 2000. [En ligne] < http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2000/faure_m >.

9. Alain Chenevez, *La Saline d'Arc-et-Senans : étude socio-historique d'une conversion culturelle. De l'usine vivante au patrimoine mondial de l'Unesco*, thèse de doctorat, sous la direction de Dominique Jacques-Jouvenot : Université de Franche-Comté, 2002.

10. Nathalie Bétry, *La patrimonialisation des fêtes, des foires et des marchés classés « sites remarquables du goût » ou la mise en valeur des territoires par les productions locales*, thèse de doctorat, sous la direction de Jean-Baptiste Martin : Université Lyon 2, 2003. [En ligne] < http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2003/betry_n >.

11. Gaëlle Violo, *Héritage, patrimonialisation, revitalisation ? Approche ethnologique des transmissions de la langue bretonne en Bretagne (France) éclairées par celles de la langue française en Saskatchewan (Canada), dans les filiations*, thèse de doctorat, sous la direction de Jean-François Simon : Université de Bretagne Occidentale, 2013. [En ligne] < <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01059795/document> >.

12. Jean-Baptiste Clais, *La patrimonialisation des jeux vidéo et de l'informatique*, thèse de doctorat, sous la direction de Michel Rautenberg : Université de Saint-Etienne, 2011. [En ligne] < https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01322316/file/La_patrimonialisation_des_jeux_video_et.pdf >.

13. Fabrice Argounes, « Une géopolitique du patrimoine mondial ? De quelques enjeux au sein de l'Unesco autour du matériel et de l'immatériel », in Marie-Blanche Fourcade (dir.), *Patrimoine et patrimonialisation : entre le matériel et l'immatériel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007 (coll. Patrimoine en mouvement), p. 3-20.

14. Dominique Poulot, « Le patrimoine et les aventures de la modernité », in Dominique Poulot (dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, 1998 (coll. Chemins de la mémoire), p. 65.

de « matériel » et « d'immatériel »¹⁵. D'autre part, dans la culture scientifique occidentale, la place excessive de la « patrimonologie » affaiblit la crédibilité de la recherche, au même titre que la dictature de la mémoire; elle renvoie les sciences sociales à n'être que les « annexe[s] – documentaire et épistémologique – des institutions chargées de la sauvegarde des biens culturels »¹⁶.

À quoi bon, alors, cet ouvrage sur le patrimoine écrit ? Il poursuit deux ambitions. Il entend d'abord déconstruire cette sur-patrimonialisation en montrant de façon nuancée les différents degrés d'aboutissement d'un processus dans le cadre des objets textuels. À ce titre, il entend partir de ces objets sans présupposer leur caractère patrimonial, quand bien même il serait admis dans l'opinion publique ou dans les professions des bibliothèques. De plus, cet ouvrage qui donne aussi la parole à des professionnels des bibliothèques, pourra peut-être permettre à ceux-ci de clarifier le sens de leurs pratiques professionnelles et de ne pas être dupes des pratiques lexicales et sociales qui sont au cœur du « patrimoine ».

Or, nous le disions plus haut, la question du patrimoine écrit et celle du patrimoine des bibliothèques, deux champs qui ne se recouvrent pas complètement, n'a pas ou peu été traitée jusqu'à présent. Hormis le toujours pertinent ouvrage dirigé par Jean-Paul Oddos il y a maintenant vingt ans¹⁷, il n'existe pas d'étude récente qui prenne en compte la composante textuelle du patrimoine occidental, ni le rôle des bibliothèques dans le processus de patrimonialisation. Ce silence est d'autant plus paradoxal que depuis deux décennies, le patrimoine des bibliothèques publiques, longtemps laissé pour compte face au triomphe de la lecture publique dans les politiques nationales du livre et de la lecture, a été amplement ressaisi. Depuis bientôt quinze ans s'opère une véritable réhabilitation des « réserves précieuses » ou des « fonds anciens, rares et précieux » des bibliothèques, prenant ainsi le tournant patrimonial. Les politiques publiques, secondées par la mission de coopération documentaire de la Bibliothèque nationale de France (BnF) et par des moyens

15. Chiara Bortolotto (dir.), Annick Arnaud et Sylvie Grenet (collab.), *Le patrimoine culturel immatériel : enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2011 (coll. Ethnologie de la France ; 26).

16. Christian Bromberger, « Le patrimoine immatériel entre ambiguïtés et overdose », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, 2014, n° 209, p. 143-151.

17. Jean-Paul Oddos (dir.), *Le patrimoine. Histoire, pratiques et perspectives*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1997. Voir aussi Dominique Varry, « Le patrimoine des bibliothèques, collections et enjeux », in Daniel J. Grange et Dominique Poulot (dir.), *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1995 (coll. La pierre et l'écrit), p. 251-261.

financiers accrus, n'y sont pas pour rien¹⁸, au point que l'on a pu écrire que le patrimoine écrit est «à considérer comme un concept d'action publique»¹⁹. Les raisons de cette absence de réflexivité sur la patrimonialisation sont malaisées à déterminer. Elles tiennent sans doute à deux raisons. La première, observée précisément par les politiques publiques au début des années 2000, se rapporte aux carences des professionnels des bibliothèques en matière de patrimoine, rendant indispensable une offre de formation plus solide. Il paraît difficile d'attendre de bibliothécaires démunis face aux documents anciens de réfléchir posément aux enjeux sociétaux, politiques et culturels des gestes qu'ils effectuent au quotidien et de la caisse de résonance qu'ils ouvrent, ou non, aux valeurs identitaires de la société. La seconde raison tient à la nature même de l'objet. Le livre – puisque c'est de lui qu'il est principalement question dans le champ du patrimoine écrit – n'est pas aisé à saisir. De manière contradictoire, il relève tout à la fois des objets ordinaires, ces «choses banales» qui fascinent historiens des mentalités et ethnologues, et de ceux qui exigent un outillage approprié pour les déchiffrer. Cette représentation savante tient le livre, ou plutôt les livres, à distance des tentatives de médiation culturelle. En outre, il est le plus souvent constitué en collection, ne prenant sens que par rapport à l'ensemble documentaire dans lequel il s'inscrit, ce qui complexifie toute approche patrimoniale. Du reste, l'adjectif «écrit» ne renvoie pas seulement à une catégorie d'objets. La singularité de ce patrimoine ne repose pas uniquement sur sa nature, fondée sur une trace écrite (manuscrite, imprimée, gravée, codée...), un régime de publication ou de confidentialité, une appartenance institutionnelle, mais aussi sur ses liens avec des institutions propres à le transmettre et à le construire en patrimoine en fonction d'enjeux sociaux, sur lesquels on reviendra, et professionnels. Dans cette catégorisation, c'est en effet aussi la légitimation de la profession qui est en jeu et qui n'est jamais vraiment allée de soi²⁰. Le patrimoine entre-t-il vraiment dans les compétences des conservateurs de bibliothèques ? La littérature professionnelle récente consacrée à la question ne le souligne

18. Fabien Plazannet, «Le Plan d'action pour le patrimoine écrit: coordonner, accompagner, évaluer», *Bulletin des bibliothèques de France*, 2008, n° 6, p. 14-19. [En ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0014-002> >; Manuella Loiret, *Ambitions et mise en œuvre d'une politique en faveur du patrimoine écrit en région: essai de bilan du PAPE (2004-2012)*, mémoire d'études pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Philippe Lablanche: Villeurbanne, Enssib, 2014. [En ligne] < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64149-ambitions-et-mise-en-oeuvre-d-une-politique-en-faveur-du-patrimoine-ecrit-en-region-essai-de-bilan-du-pape-2004-2012.pdf> >.

19. Albert Poirot, «Patrimoine», in Pascal Foucher (dir.) *et al.*, *Dictionnaire encyclopédique du livre*, t. 3, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2011, p. 153-158, ici p. 153.

20. Marie-France Peyrelong, «L'activité du bibliothécaire entre ombre et lumière. Les formes plurielles de la reconnaissance», *Communication et organisation*, 2009, n° 36, p. 82-94.

qu'en passant²¹ et l'histoire de la profession montre le contexte concurrentiel dans lequel sont formés, depuis près de deux siècles, les bibliothécaires, entre l'École des Chartes (1821) et l'Institut national du patrimoine (1986). L'organigramme du ministère de la Culture, qui insère les bibliothèques dans les « médias et les industries culturelles » et non dans le « patrimoine », est sans doute le symptôme le plus évident de ce malaise. Dans ces équivoques, ce n'est pas seulement le métier qui est en jeu, c'est l'institution et sa fonction dans la société, le service qu'elle rend aux individus et aux communautés.

Plus simplement, l'absence de mise en perspective critique du patrimoine écrit tient à la difficulté de le définir, en même temps qu'elle empêche précisément cette définition d'émerger et d'être débattue.

DÉFINIR LE PATRIMOINE ÉCRIT

La première urgence est donc de définir ce concept. Ce volume entend s'appuyer sur des cas réels et concrets, des mises en situation du patrimoine, et non sur une définition préétablie, d'abord parce qu'il existe, on va le voir, une foule de définitions concurrentes parmi lesquelles il serait malaisé de choisir, et ensuite parce que rien ne dit que ce qui est valable pour le patrimoine monumental ou sonore l'est aussi pour le patrimoine écrit.

Or, et les contributions qui constituent ce volume en attestent, il est difficile de s'entendre sur une définition consensuelle du patrimoine écrit. Il existe, en premier lieu, des définitions bibliothécaires, ou bibliothéconomiques, c'est-à-dire entrant dans l'économie documentaire telle que les bibliothèques l'organisent. Le « patrimoine écrit » est, à cet égard, une terminologie commode pour catégoriser les entités documentaires qui s'y rapportent. Depuis 2001, c'est-à-dire dans l'interstice entre la parution du livre coordonné par Jean-Paul Oddos (1997) et l'émergence du Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE) orchestré par le ministère de la Culture (2004), le vocabulaire Rameau, utilisé pour l'indexation matière dans la majorité des bibliothèques francophones, inclut la vedette « patrimoine écrit ».

21. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2017, dossier « métiers en (r)évolution ». Un rapport de l'Inspection générale des bibliothèques, en 2010, montrait justement que les compétences patrimoniales étaient minimales dans la formation aux métiers des bibliothèques : Hélène Richard, *La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques*, Inspection générale des bibliothèques, rapport n° 2016-016, 2016. Voir aussi les observations de Christian Hottin, « Métiers du patrimoine et écritures patrimoniales », in Christian Hottin et Claudie Voisenat (dir.), *Le tournant patrimonial. Mutations contemporaines des métiers du patrimoine*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2016 (coll. Ethnologie de la France ; 29), p. 59-85.

La notice précise :

sous cette vedette, on trouve les documents sur la préservation et la valorisation de collections publiques (musées, services d'archives, bibliothèques) ainsi que de collections privées, comme les archives de maisons d'édition. Cette expression récente (1982) sert à désigner, comme objet d'intérêt national, les fonds patrimoniaux des bibliothèques, les documents écrits et graphiques conservés dans les services d'archives, les musées et les institutions de droit privé, tout ce qui fait partie de ce que l'on nomme couramment « ancien, rare et précieux ».

L'expression n'a pas, semble-t-il alors, d'équivalent dans les autres langages documentaires, notamment au Québec et aux États-Unis²². On touche là du doigt une spécificité bien française, à l'opposé des habitudes lexicales et documentaires du monde anglo-saxon ou germanique²³. Cette terminologie sert à indexer des documents qui délivrent un discours sur les collections anciennes en bibliothèque et la curation dont elles font l'objet.

C'est dans le même contexte chronologique qu'émerge une définition politique du « patrimoine écrit » : le terme se généralise en effet « par le haut », du côté des instances administratives et décisionnelles dont relèvent les bibliothèques. Le rapport produit par Louis Desgraves, inspecteur général des bibliothèques et président d'une commission chargée par la Direction du livre et de la lecture (ministère de la Culture) de dresser le bilan du « patrimoine des bibliothèques » en 1982²⁴, met en lumière l'incurie qui entoure alors les fonds patrimoniaux des bibliothèques, notamment les carences de signalement, et imagine différents dispositifs initiés par l'État pour y remédier. Le rapport de son confrère Louis Yvert concernant les bibliothèques dans la décentralisation, en 1984²⁵, est quant à lui à l'origine du mouvement de création d'agences régionales de coopération impliquant les élus. Le Plan d'action de 2004 puis la création de l'Observatoire du patrimoine écrit en région (OPER) ont enraciné, depuis les bureaux parisiens du ministère de la Culture, le recours à l'expression « patrimoine écrit » sans pour autant en définir les contours documentaires.

22. Sylvie Le Ray, « Singularité et ambiguïté du patrimoine écrit », in Jean-Paul Oddos (dir.), *Le patrimoine...*, op. cit., p. 43.

23. Raphaële Mouren (dir.), *Ambassadors of the Book. Competences and Training for Heritage Librarians*, Berlin, De Gruyter, 2012.

24. Louis Desgraves, *Le patrimoine des bibliothèques, rapport à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture par une commission de douze membres*, [Paris], Ministère de la Culture, 1982, 2 vol.

25. Louis Yvert, *Décentralisation et bibliothèques publiques (bibliothèques des collectivités territoriales), rapport au Directeur du livre et de la lecture*, [Paris, Direction du livre et de la lecture], 1984.

En réalité, ces bureaux ne se sont pas tellement donné la peine de circonscrire ce dont ils parlaient. Sans doute parce qu'un troisième registre de définition, supposé opératoire, devait s'en charger : le champ juridique. Le corps de loi est toutefois fort peu précis, notamment au livre III du *Code du patrimoine*, consacré aux bibliothèques mais qui n'évoque finalement pas le lieu par où passe la limite entre collections courantes et collections patrimoniales. Le *Code* recourt à la notion de « trésor national », sur laquelle se fonde notamment le droit de préemption de l'État pour les documents d'exception, sans critères pour l'expliciter. Le *Code des douanes* pose comme critères de patrimonialité l'ancienneté et la valeur vénale, tandis que le *Code des communes* évoque les biens « anciens, rares ou précieux » sans préciser l'amplitude de ces épithètes. Le *Code général de la propriété des personnes publiques*, enfin, serait le plus précis : il adosse le patrimoine des bibliothèques au dépôt légal « aux fins de constitution d'une mémoire nationale » et qui fait partie intégrante du domaine public mobilier d'une part, et sur les biens « présentant un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science et de la technique » d'autre part, parmi lesquels sont mentionnées « les collections de documents anciens, rares ou précieux des bibliothèques ». La notion de collection est définie plus loin :

un ensemble d'objets, d'œuvres et de documents dont les différents éléments ne peuvent être dissociés sans porter atteinte à sa cohérence et dont la valeur est supérieure à la somme des valeurs individuelles des éléments qui le composent. La valeur et la cohérence de la collection s'apprécient en fonction de son intérêt pour l'histoire ou pour l'histoire de l'art, des civilisations, des sciences et des techniques (art. R 111-3)²⁶.

Ce vide juridique est important : à la différence des archives publiques, patrimoniales dans leur ensemble, et des musées qui assument ouvertement le rôle de fabriquer du patrimoine par la collecte et la scénographie des objets, les bibliothèques ont des obligations patrimoniales moins rigides, ce qui autorise une plus grande sélection et partant, une plus grande inventivité dans le répertoire patrimonial.

26. Jean-Gabriel Sorbara, « De quelques conséquences du Code général de la propriété des personnes publiques sur la gestion des collections », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2009, n° 1, p. 38-40. [En ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0038-005> > ; Jean-François Poli, « La domanialité publique et le patrimoine écrit », in Marie Cornu et Jérôme Fromageau (dir.), *La revendication du patrimoine écrit : questions juridiques et pratiques institutionnelles*, Paris, L'Harmattan, 2009 (coll. Droit du patrimoine culturel et naturel), p. 13-38.

Faute de définitions politiques convaincantes, il faut alors se tourner vers l'expertise des sciences sociales, dont on a souligné la curiosité pour la chose patrimoniale. Là non plus, pas de consensus. Pour les historiens, le patrimoine advient quand l'usage se perd, c'est-à-dire quand la fonction pour laquelle l'objet a été produit n'est plus pertinente. On le sait pour le monde rural²⁷, avec lequel l'écrit présente plus d'une parenté : n'a-t-on pas prédit la mort du livre, comme celle d'outils et de savoir-faire agricoles ? Du côté des anthropologues, cette définition paraît insuffisante, car de nombreux cas de patrimonialisation n'impliquent pas cette perte d'usage. Ils préfèrent repérer le caractère patrimonial d'un objet selon la richesse et la profondeur du répertoire de valeurs symboliques qui y sont projetées et sa capacité à faire exister le sentiment d'existence collective d'un groupe²⁸. Ces valeurs peuvent se superposer – par patrimonialisation concurrentielle – ou se succéder – par repatrimonialisation. Nous avons pu montrer par ailleurs, à partir de l'observation des collections religieuses des bibliothèques de Suisse romande, que ces deux définitions ne s'excluent pas l'une l'autre. D'un côté l'identification de Genève à Calvin s'est faite après une longue période durant laquelle le réformateur avait été comme « oublié » des Genevois, et s'est fondée sur le livre comme symptôme le plus évident de la Réforme – livre polémique, livre proposé à la lecture quotidienne des Réformés à l'opposé des pratiques catholiques – construisant ainsi un véritable mythe protestant du livre. D'un autre côté, Neuchâtel s'est emparée tardivement de ses collections de bibles anciennes pour se réinventer un rôle flatteur dans l'émergence de la Réforme, contre Genève²⁹.

Le lecteur pourra constater combien ces définitions s'entrecroisent à la fois dans la réalité bibliothécaire de la patrimonialisation et dans la manière de conduire la recherche scientifique sur le processus de patrimonialisation de l'écrit.

LA RECETTE PATRIMONIALE : QUELS INGRÉDIENTS ?

Les différentes contributions rassemblées ici permettent d'esquisser un portrait type du patrimoine écrit, ou de ses marges, en montrant les critères qui valident le label patrimonial, et leur similitude, ou non, avec ceux des objets non textuels. Huit ingrédients composent la recette de la patrimonialisation.

27. Dominique Poulot, « Vous avez dit Patrimoine rural ? », *Pour*, 2015, n° 2, p. 39-47.

28. Emmanuel Amougou, *Sciences sociales et patrimoine*, Paris, L'Harmattan, 2011.

29. Fabienne Henryot, « Conservation et valorisation du patrimoine écrit religieux en Suisse romande », in Claude Faltrauer, Philippe Martin et Lionel Obadia (dir.), *Patrimoine religieux. Désacralisation, requalification, réappropriation : le patrimoine chrétien*, Paris, Riveneuve éd., 2013 (coll. Actes académiques), p. 175-195.

Le rôle du politique s'avère d'abord décisif, qu'il décrète ou qu'il prescrive le patrimoine. La Belgique se dote en 1837 d'une bibliothèque nationale par décision politique, qui implique aussi l'achat d'une gigantesque collection privée sélectionnée pour ses caractéristiques littéraires et historiques en prise avec l'identité belge naissante. Le patrimoine écrit est ici créé de toutes pièces, à travers une institution dont la mission est précisément de le fabriquer et de fournir les moyens ultérieurs à la bonne poursuite de ce processus dans les objets qui continueront de l'enrichir, du moment qu'ils servent cette identité nationale (Renaud Adam). L'État participe aussi, à travers ses entités ministérielles et administratives, à la prescription patrimoniale, qui entretient la valeur symbolique de l'objet; sans ces prescriptions, celle-ci pourrait s'épuiser. Le rôle joué par le Ministère de l'Éducation nationale dans la mise en circulation et l'encouragement à la lecture des *Contes* de Perrault (Marie-Sophie Bercegeay), ou dans l'exploitation pédagogique d'enluminures (Véronique Castagnet-Lars) en sont des exemples flagrants. Les villes sont aussi, à l'échelle locale, un moteur de la patrimonialisation de l'écrit du moment que celui-ci sert l'intérêt de la politique urbaine, comme c'est le cas à Sélestat, où la Bibliothèque humaniste s'est avérée un atout dans le plan de développement et de rénovation de la ville (Laurent Naas).

Le rôle des pouvoirs publics s'articule à un geste important: la protection de l'objet en le plaçant sous un régime juridique particulier. Pour les plus emblématiques de ces objets, le statut de « trésor national » donne lieu à une série de protections douanières et à l'usage du droit de préemption de l'État³⁰. Depuis 1993³¹, 232 arrêtés refusant le certificat d'exportation à des objets classés comme « trésors nationaux » ont été décrétés, soit une moyenne de neuf classements annuels. À titre d'exemple, en 2001, sept refus de certificats d'exportation ont été émis pour 9 185 demandes, ce qui montre d'une part le refus de banaliser cette appellation, et d'autre part la nécessité de laisser une certaine souplesse au marché des objets d'art, comme le réclament antiquaires et commissaires-priseurs. Dans cet ensemble, le patrimoine écrit au sens strict représente 21 % des objets classés (archives, manuscrits médiévaux, manuscrits modernes, imprimés modernes et contemporains, partitions musicales autographes et archives littéraires). Ainsi, le 6 novembre 2015 :

30. Sylvie Le Ray, « La protection des trésors nationaux et la circulation des biens culturels », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, n° 6, p. 8-15. [En ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-06-0008-001> >.

31. Recensement des avis de la commission consultative des trésors nationaux relatifs au certificat d'exportation de biens culturels et des arrêtés refusant ce certificat. [En ligne] < https://www.legifrance.gouv.fr/affichSarde.do;jsessionid=6646795125A3E9FC1B31D8DCA9284AE9.tpdlila14v_1?reprise=true&page=1&idSarde=SARDOBJT000007104613&ordre=null&nature=null&g=ls >.

Par arrêté de la ministre de la Culture et de la Communication en date du 6 novembre 2015, est refusé le certificat d'exportation demandé pour un manuscrit autographe de Stéphane Mallarmé, Jamais [sic] un coup de dés n'abolira le hasard, encre noire avec indications typographiques au crayon bleu et pagination au crayon rouge sur papier quadrillé, 24 pages en 12 f. in-4o, 1897, cette maquette autographe d'un poème emblématique, tentative d'écriture d'une partition de mots porteuse d'une grande modernité, est un des tout premiers poèmes typographiques de la littérature française, représentant une forme d'accomplissement des recherches esthétiques symbolistes de Mallarmé et un témoin fidèle matérialisant la conception novatrice qu'il a souhaité insuffler au poème.

Il faut souligner, dans cette opération de classement, la non-représentativité historique des objets, les manuscrits médiévaux (13 cas) et les archives littéraires (15 cas) étant surreprésentés par rapport aux imprimés modernes (un seul cas) et contemporains (deux cas). Cela prouve, si besoin était de le faire, que la patrimonialisation n'a pas grand-chose à voir avec l'histoire qu'elle revisite selon les enjeux du présent.

Pour autant, tous les documents des fonds anciens ne sont pas des «trésors nationaux» et la «patrimonialisation de précaution» dont ils font souvent l'objet ne les rend pas nécessairement patrimoniaux au sens anthropologique du terme; il faut encore les efforts d'autres acteurs. L'expertise savante joue un rôle important dans ce processus, notamment pour l'authentification des objets et leur mise en contexte. Quelques institutions s'imposent comme des pôles d'expertise³² constituant, preuves scientifiques à l'appui, le dossier de certification de l'objet étudié: son inscription dans le passé, ce qu'il en dit: autant d'éléments qui seront mobilisables en cas de patrimonialisation. Le cas de la bibliothèque bleue est à cet égard éclairant: il montre l'ampleur des travaux menés par les bibliographes, les historiens, les érudits régionalistes, les ethnologues sur les livrets de colportage, favorisant *in fine*, et sans l'avoir prémédité, la fabrication d'un nouvel objet patrimonial (Philippe Martin). Mais là encore, le fait qu'un document ait fait l'objet de recherches approfondies ne le patrimonialise pas automatiquement. Ainsi, les thèses anciennes, qui occupent un espace non négligeable dans les bibliothèques publiques, ont

32. Institut de recherche en histoire des textes (CNRS), École nationale des Chartes, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, laboratoires universitaires, sociétés savantes...

fait l'objet de sondages approfondis par les chercheurs en histoire de l'art³³, en histoire du droit ou de la médecine. Pourtant, ces documents n'ont pas donné lieu à une valorisation auprès du grand public qui sous-tendrait la convocation de ces objets dans un système de valeurs culturelles et identitaires. Et même quand cette valorisation a lieu, elle ne rencontre pas forcément l'adhésion du public : tout au plus signale-t-elle une amorce de patrimonialisation. La bibliothèque de Perpignan a ainsi organisé, à l'occasion du 250^e anniversaire de la naissance de Pierre Larousse, une exposition intitulée *Cinq siècles de dictionnaires*, rapportant ces objets encombrants et scolaires à l'histoire intime de l'homme à travers les mots qui désignent le monde. « Le dictionnaire raconte l'histoire des mots et celle des hommes », affiche ainsi la communication de l'événement (Médiathèque de Perpignan, 4 novembre – 9 décembre 2017). Faut-il pour autant en conclure à la patrimonialisation des dictionnaires ? Rien n'est moins certain.

Cette expertise savante engendre souvent un effort de collecte, moins institutionnalisé que dans les musées, mais malgré tout inventif. On le voit depuis quelques années avec les *ephemera*, ces imprimés du quotidien faits pour être jetés sitôt produits et distribués (publicités, feuilles religieuses ou politiques...). L'intérêt des chercheurs, éveillé depuis une dizaine d'années après celui des collectionneurs³⁴, a réveillé celui des bibliothécaires, qui pour la plupart excluaient jusqu'alors ces objets de leurs obligations de conservation³⁵. D'ailleurs, la bibliothèque est rarement première dans cette logique de collection ; elle est d'abord portée par des individus qui, lorsqu'ils cèdent leurs objets à une institution publique, revendiquent aussi, d'une certaine manière, la légitimité du périmètre de leur collection et la reconnaissance de sa richesse. À leur manière, ces collectionneurs participent aussi à la patrimonialisation. En retour, les bibliothèques sollicitent souvent les collectionneurs pour dynamiser ce processus³⁶. Cette collecte, toutefois, n'est pas en soi un symptôme de patrimonialisation ; elle est un service rendu à la recherche.

33. Voir les travaux de Véronique Meyer, notamment *L'illustration des thèses à Paris dans la seconde moitié du XVII^e siècle : peintres, graveurs, éditeurs*, Paris, Paris Musées, 2003.

34. Maurice Rickards, *The encyclopedia of ephemera: a guide to the fragmentary documents of everyday life for the collector, curator, and historian*, Londres, The British Library, 2000 ; Philippe Martin (dir.), *Ephemera catholiques. L'imprimé au service de la religion (XVI^e–XXI^e siècles)*, Paris, Beauchesne, 2012 (coll. Bibliothèque Beauchesne ; 39).

35. Claire Haquet et Bernard Huchet (dir.), *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2016 (coll. La Boîte à outils ; 36).

36. Michèle Gellereau, Tiphaine Zetlaoui, « La figure du collectionneur médiateur dans le processus de transmission patrimoniale de la mémoire de la Première Guerre mondiale », in Linda Idjéroui et Nicolas Péliissier (dir.), *Quand les traces communiquent. Culture, patrimoine et médiatisation de la culture : culture, patrimoine, médiatisation de la mémoire*, Paris, L'Harmattan, 2014 (coll. Communication et civilisation), p. 77-90.

On le voit aussi avec le roman populaire, qui occupe une place variable dans les bibliothèques : intégré ici aux collections courantes, il rejoint là les collections « protégées » (évitons ici le terme « patrimonial »), et ailleurs il fait l'objet d'un traitement intermédiaire, en séparant dans une immense production éditoriale ce qui doit être conservé et ce qui peut être éliminé sur des critères d'ancienneté ou de réputation d'auteur. Des institutions dédiées à cette littérature ont vu le jour, symptôme certain d'une légitimation d'un genre méprisé. La bibliothèque du roman populaire à Laxou, la Bibliothèque des littératures policières à Paris, la Bibliothèque des littératures d'aventure à Chauffontaine près de Liège, par exemple, jouent ici un rôle prospectif, en pariant sur une patrimonialisation future de ces objets³⁷.

Cette collecte est significative de la singularité la plus flagrante du patrimoine écrit. Alors que les autres formes patrimoniales, du moins les plus traditionnelles, sont souvent fondées sur l'unicité (le site, l'espace naturel, l'œuvre d'art), celles de l'écrit, et particulièrement de l'écrit typographique, sont nécessairement multiples. Même les objets manuscrits prennent sens dans le cadre de la construction d'une collection : les écrits du for privé, longtemps passés inaperçus dans les bibliothèques, ont été réveillés par un regain d'intérêt scientifique dans les années 2000, engendrant à son tour collecte et valorisation³⁸.

La patrimonialisation n'advient, malgré tous ces efforts, que lorsque l'objet se trouve investi de valeurs symboliques appropriables par l'ensemble de la communauté qui y reconnaît un élément légitimant son identité. À Sélestat, l'exceptionnelle collection de documents relatifs à l'humanisme rhénan n'a connu son tournant patrimonial qu'à partir du moment (la fin du XIX^e siècle), où la ville a cherché à refonder sur un horizon rassurant, l'âge d'or du tournant des XV^e et XVI^e siècles, son identité. La bibliothèque devenait alors un support possible de la rénovation de ce passé fondateur (Laurent Naas). Le patrimoine écrit, au même titre que les autres catégories patrimoniales, est une construction sociale fondée sur des images : les objets tels qu'ils sont donnés à voir, les artefacts numériques qui s'y substituent, enfin les images mentales qu'ils produisent dans l'imaginaire collectif. « Le patrimoine est un ensemble d'images que notre culture transpose sur des territoires, des espaces de vie,

37. Émeline Pipelier, *Le roman populaire, objet patrimonial ? Les collections francophones de romans populaires et de paratextes dans les bibliothèques francophones*, mémoire d'études pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Fabienne Henryot : Villeurbanne, Enssib, 2016.

38. Philippe Lejeune, *Écrire sa vie. Du pacte au patrimoine autobiographique*, Paris, Éditions du Mauconduit, 2015; Élisabeth Arnoul, Raphaëlle Renard-Foultier, François-Joseph Ruggiu, « Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914 : bilan d'une enquête scientifique en cours. Résultats de 2008-2010 », in Fabienne Henryot (dir.), *L'historien face au manuscrit : du parchemin à la bibliothèque numérique*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2012, p. 167-188.

des ensembles construits»³⁹. Le patrimoine n'advient, *in fine*, que lorsque le corps social est en mesure de convoquer suffisamment d'images du lieu ou de l'objet.

Cette construction du sens et des valeurs n'est toutefois opérante qu'à partir du moment où l'institution, avec l'assentiment du politique, fournit un effort de médiation de l'objet et plus encore des valeurs qu'il matérialise. Cette médiation passe par la mise en scène la plus propre à permettre, dans la mise en présence entre le public et l'objet, l'expérience personnelle de la redécouverte et de la fabrique du sens⁴⁰. La mise en scène est alors essentielle, surtout si elle favorise l'émotion. Les écrits protestants, nés dans la clandestinité et la répression, permettent particulièrement bien ce genre d'expérience sensible: les documents qui sont montrés dans les musées du protestantisme portent la trace de ces épisodes douloureux et de la difficulté de la transmission de la foi interdite (Yves Krumenacker). À Sélestat, la solennité du décor initial de la Bibliothèque humaniste avant la grande rénovation qui s'est achevée en 2018, a suscité ferveur et émotion chez les visiteurs, dans un rapport quasi sacré au livre, souligné par les airs de chapelle de la Halle aux blés (Laurent Naas). Cette mise en spectacle permet de relancer, à l'échelle du groupe comme à celle de l'individu, la valeur patrimoniale de l'objet. Si la mobilisation populaire pour le patrimoine écrit est indiscutablement plus feutrée qu'elle ne l'est pour les monuments, les arts vivants ou les sites naturels, elle n'est pas inexistante et il s'invente, dans les bibliothèques et au sein de leurs publics – et peut-être même, non-publics – des engagements en faveur du patrimoine nés de l'émotion⁴¹. Il n'est qu'à voir les réactions affectives des usagers de la BnF à la suite de l'inondation de 2014 à Tolbiac, ou au moment de la rénovation du quadrilatère Richelieu; où celle de tout lecteur à qui l'on refuse, pour des raisons de conservation, le contact matériel avec le document qu'il réclame.

39. Jean-Claude Némery, Michel Rautenberg et Fabrice Thuriot (dir.), *Stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*, Paris, L'Harmattan, 2008 (coll. Administration, aménagement du territoire), p. 17.

40. Umberto Eco, «Observations sur la notion de gisement culturel», *Traverses*, 1993, n° 5, p. 9-18; Jean Davallon, *Le don du patrimoine. Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Paris, Hermès sciences publications, 2006 (coll. Communication, médiation et construits sociaux).

41. Daniel Fabre (dir.), Annick Arnaud (éd.), *Émotions patrimoniales*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2013 (coll. Ethnologie de la France; 27).

Toute l'égo-histoire est traversée par ce rapport tactile avec la source documentaire, sa consommation en quelque sorte⁴².

L'ÉMERGENCE D'UN PATRIMOINE

On le voit, même sans présupposer que le patrimoine écrit s'élabore dans les bibliothèques publiques, tout, finalement, nous y ramène tôt ou tard, même si elles n'ont pas le monopole de ce processus, et que la confusion croissante avec l'univers du musée brouille les frontières institutionnelles (Laurent Naas, Andrea De Pasquale, Claudio Galleri). En assumant, à la demande des instances politiques nationales ou locales, des missions à la fois culturelles et sociales, les bibliothèques contribuent à la fabrique du patrimoine à partir d'objets auxquels accrocher des valeurs civilisationnelles efficaces. C'est particulièrement vrai pour la presse ancienne. Source historique de premier ordre, elle a bénéficié ces dernières années d'études bibliographiques et de campagnes de conservation répartie et de numérisation qui ont conduit à regrouper des séries homogènes et à dématérialiser la consultation de ces documents fragiles. Le lecteur a tout à gagner à feuilleter les anciens journaux sous forme numérique : la recherche de chaînes de caractères est plus efficace qu'une lecture continue, et la source se prête désormais à des recherches ambitieuses sur la fabrique de l'information des siècles passés (Claire Haquet). La numérisation des journaux anciens a donné lieu à des appropriations très variées, du contentement de la curiosité de généalogistes et autres amateurs assez typés sur le plan de la classe d'âge et de la catégorie socioprofessionnelle⁴³, à des interrogations complexes à partir d'outils développés spécifiquement pour ces corpus de périodiques anciens, tel le logiciel open source *PhPress* développé dans le cadre d'une thèse d'histoire contemporaine sur les périodiques niçois de l'entre-deux-guerres⁴⁴. Ce faisant, ce n'est pas seulement la recherche qui est stimulée : c'est l'idée même que se fait

42. Pierre Nora (dir.), *Essais d'égo-histoire*, Paris, Gallimard, 1987 (coll. Bibliothèque des histoires ; 68) ; Jeremy D. Popkin, "Ego-Histoire and Beyond: Contemporary French Historian-Autobiographers", *French Historical Studies*, 1996, vol. 19, n° 4, p. 1139-1167. Voir aussi Mélanie Roustan, « La vague numérique et le ressac du réel. Du rapport aux sources des chercheurs en sciences humaines et sociales », in Mélanie Roustan et Anne Monjaret (dir.), *La recherche dans les institutions patrimoniales : sources matérielles et ressources numériques*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2016 (coll. Papiers), p. 170-192.

43. Céline Brun-Picart, Geneviève Lallich-Boidin, « L'accès au patrimoine écrit en ligne : analyse structurelle et réflexion prospective sur un cas français », *Les enjeux de l'information et de la communication*, 2011, vol. 12, n° 1, p. 23-31.

44. Ralph Schor et Matthieu Perez, « Lire la presse ancienne à travers le logiciel d'analyse morphologique *PhPress* », *Semen*, 25 (2008) [En ligne] < <http://semen.revues.org/8246> >.

tout un chacun de la notion d'« information » et en conséquence, de la notion d'événement, si prégnante dans notre civilisation⁴⁵.

Construire du patrimoine, au-delà des gestes de la conservation, serait donc peut-être un service que rendent les bibliothèques à la société, en mettant en scène, avec plus ou moins de succès, des objets qui « parlent » à l'imaginaire et qui valident l'appréhension que nous avons du monde actuel en l'enracinant dans le passé. Car c'est bien sûr le présent qui est le moteur de toute patrimonialisation⁴⁶. Or, la bibliothèque dispose de nouveaux atouts permettant de rassembler le corps social, voire de faire corps avec lui : la participation, la co-construction de savoirs et le rassemblement de compétences⁴⁷. Il paraît aujourd'hui évident que le savoir, y compris celui que recèlent les documents anciens, ne se prescrit plus du bibliothécaire au lecteur, mais de manière beaucoup plus transversale, entre groupes de lecteurs et de ceux-ci vers le bibliothécaire⁴⁸. Les bibliothèques numériques, d'abord imaginées pour déterritorialiser les institutions documentaires et faciliter l'accès aux ressources, ont montré la capacité des lecteurs à s'inventer producteurs de savoirs et sans doute, producteurs de patrimoine (Emmanuelle Chevry Pébayle), tels les Gallicanautes, usagers intensifs de la bibliothèque numérique de la BnF⁴⁹.

Cette légitimité de la bibliothèque à créer, avec d'autres, du patrimoine serait artificielle si le patrimoine écrit n'était pas rendu impérativement nécessaire à la société. Aussi faut-il déterminer en quoi et pour quoi il l'est, au-delà de la surenchère patrimoniale évoquée en préambule. On ne peut ici que risquer des hypothèses et les mettre à l'épreuve des contributions proposées dans ce volume, sans que l'ordre dans lesquelles nous les présentons soit la manifestation d'une quelconque hiérarchie.

Le patrimoine écrit, d'abord, et au même titre que les autres formes patrimoniales, permet l'appréhension du passé sur un autre mode que la connaissance scientifique, traditionnellement réservée à des spécialistes. Il permet de l'assimiler, de le transformer, de le refabriquer – au risque des anachro-

45. Marc Bessin, Claire Bidart, Michel Grossetti (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2010 (coll. Recherches).

46. Jean Davallon, « Le patrimoine : "une filiation inversée" ? », *Espaces Temps*, 2000, n° 74-75, p. 6-16.

47. Raphaëlle Bats (dir.), *Construire des pratiques participatives en bibliothèque*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2015 (coll. La Boîte à outils ; 33).

48. Nicolas Malais, « Prescrire à Babel : prescription et numérisation du patrimoine », *Communication & langages*, 2014, vol. 179, n° 1, p. 91-104.

49. Muriel Amar et Philippe Chevallier, *Rapport d'étude sur les usages des corpus numérisés de Gallica sur la Grande Guerre*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2014 ; Sophie Bertrand et Aline Girard, « Gallica (1997-2016) : de la bibliothèque de "l'honnête homme" à celle du Gallicanaute », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2016, n° 9, p. 48-59. [En ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2016-09-0048-005> >.

nismes – tout en conservant la nécessaire étrangeté et distance par rapport à notre civilisation, sans laquelle il n’y a pas de patrimoine. On le voit avec le livre d’heures, objet emblématique et parmi les plus prestigieux des réserves précieuses des bibliothèques. La liturgie qu’exposent ces livres de la prière privée n’a plus aucun rapport avec celle d’aujourd’hui et du reste, la déchristianisation empêche toute perception historique précise de l’objet par le grand public. Pourtant, c’est l’objet par excellence qui est sorti des réserves à chaque dévoilement des « trésors » de la bibliothèque – terme liturgique aussi, et ce n’est pas un hasard (Anne Réach-Ngô), tant il permet, par sa forme, sa maniabilité et son iconographie, d’accéder à un monde disparu et d’y accoler tout un imaginaire, par ailleurs validé dans son principe par les meilleurs spécialistes. Le XV^e siècle est en effet désigné par les médiévistes comme le temps de la naissance de la « nation-France »⁵⁰. Le livre d’heures est en quelque sorte, le chemin raccourci et commode vers un horizon supposé confusément comme fondateur, et l’incarnation ici et maintenant d’un moment clé de l’histoire nationale, comme Molière l’est pour le Grand Siècle, l’*Encyclopédie* pour les Lumières, Flaubert ou Stendhal pour le XIX^e siècle.

La nécessité de patrimonialiser l’écrit, ou du moins une partie de ses avatars, relève du sentiment de la perte et de la menace de disparition d’un monde idéalisé. Les « révolutions du livre »⁵¹ ont provoqué ce sentiment d’urgence, qu’il soit fondé ou non. Plusieurs études en attestent ici : le matériel typographique, par exemple, a connu une patrimonialisation accélérée dès lors que les techniques d’impression ont tourné le dos au plomb et aux métiers qui lui sont rattachés : fondeur, compositeur etc. (Alan Marshall) et ce, alors même que la technique reste cantonnée dans un artisanat qui peine à s’élever au rang d’art reconnu et soutenu. La muséification du métier dans les musées de l’imprimerie renvoie la profession et son savoir-faire à une pratique antique⁵². Le même processus est à l’œuvre pour les manuels scolaires (Claire Giordanengo) : tandis que s’éloigne l’école d’autrefois, que les incertitudes s’épaississent à propos des vertus de la pédagogie et de l’avenir de l’institution scolaire, les manuels doivent être sauvés de l’oubli et différentes mesures sont prises en ce sens. Cette résistance à la disparition s’articule au sentiment de nostalgie comme moteur des représentations sociales et comme fondement d’un sentiment communautaire, générationnel ou transgénérationnel. On sait

50. Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985 (coll. Bibliothèque des histoires).

51. Alain Mercier (dir.), *Les trois révolutions du livre, catalogue de l’exposition du Musée des arts et métiers, 8 octobre 2002-5 janvier 2003*, Paris, Imprimerie nationale, 2002.

52. Béatrice Fraenkel, « L’improbable artification de la typographie », in Nathalie Heinich et Roberta Shapiro (dir.), *De l’artification. Enquêtes sur le passage à l’art*, Paris, Éditions de l’Écoles des hautes études en sciences sociales, 2012 (coll. Cas de figure ; 20), p. 211-222.

d'ailleurs combien la nostalgie est devenue un argument de marketing⁵³ et le patrimoine a aussi une valeur économique⁵⁴. Ce processus est sensible dans le cas du livre pour enfants (Cécile Boulaire): trouver en vitrine, avec le label et la distance patrimoniale que cela implique, un livre «que j'ai lu quand j'étais petit(e)» donne le sentiment d'appartenir soi-même à l'histoire et que ces choses jetables méritent en réalité la plus grande attention.

Le livre pour enfants souligne un autre ressort de la patrimonialisation de l'écrit: le besoin de légitimation des formes ordinaires, «populaires», enfin méprisées de la culture. On observe à ce titre un processus dialectique de récupération d'une culture «populaire» par le politique et les instances de l'élite. La bande dessinée (BD), produit hybride entre image et écrit, concernant la forme livresque sans être à proprement parler un livre avec les modalités de déchiffrement que ce dernier implique, a connu ce processus⁵⁵. La BD s'est institutionnalisée à travers des équipements financés par les États, notamment en Belgique où elle est considérée comme un art national; elle s'est artifiée, puis patrimonialisée de manière spectaculaire, à travers des expositions comme *Asterix à la BnF!*, du 16 octobre 2013 au 26 janvier 2014. Le point d'exclamation du titre de l'exposition souligne parfaitement l'événement que constitue l'entrée du petit Gaulois moustachu dans une aussi vénérable institution, et la réception bienveillante que fait celle-ci des formes d'écritures populaires et divertissantes.

C'est aussi, en quatrième lieu, que l'espace public réclame des généalogies certifiées pour permettre aux citoyens d'apprécier la profondeur et la continuité du temps et aux différents pouvoirs de toute nature, de légitimer leur existence⁵⁶. Le patrimoine est aussi le produit d'une recherche de modèles et de sources. Ainsi, les *Contes* de Perrault faisaient déjà, d'une certaine manière, œuvre de patrimonialisation à la fin du XVII^e siècle, en fixant et préservant des histoires traditionnelles relevant plutôt du genre oral. Mais leur persistance jusqu'à nos jours rappelle aussi cette nécessité de construire un récit des origines des choses, des textes, des traditions (Marie-Sophie

53. Sylviane Agacinski, *Le passeur de temps : modernité et nostalgie*, Paris, Éditions du Seuil, 2000 (coll. La Librairie du XX^e siècle); Guglielmo Bellelli, «Une émotion ambiguë: la nostalgie», *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, 1991, vol. 11, p. 59-76; David Berliner, «Nostalgie et patrimoine. Une esquisse de typologie», in *Émotions patrimoniales*, op. cit., p. 393-409.

54. Christian Barrère et al. (dir.), *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine?* Paris, L'Harmattan, 2005 (coll. Gestion de la culture et du secteur non lucratif).

55. Sylvain Lesage, *L'effet codex: quand la bande dessinée gagne le livre. L'album de bande dessinée en France de 1950 à 1990*, thèse de doctorat, sous la direction de Jean-Yves Mollier: université de Saint-Quentin-en-Yvelines, 2014, notamment le chap. IX. [En ligne] < https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01612614/file/SYLVAIN.LESAGE.THESE_VOL_2.pdf. >.

56. Pierre Legendre, *L'inestimable objet de la transmission. Étude sur le principe généalogique en Occident*, Paris, Fayard, 1985 (coll. Leçons / Pierre Legendre; 4).

Bercegeay). Le phénomène est perceptible dans le cas du livre de cuisine, qui s'est élevé aujourd'hui au rang de patrimoine, favorisé par les différents dispositifs bibliothéconomiques mis en place pour recueillir, signaler et valoriser ces recueils⁵⁷. Il n'est qu'à voir la revue *Papilles* qui émane précisément des bibliothèques dites « gourmandes ». Cette patrimonialisation a émergé quand la France a commencé à revendiquer une place de choix dans les gastronomies mondiales. On peut difficilement croire à la disparition d'un genre éditorial, extrêmement dynamique et rentable, et des pratiques sociales de la cuisine mais cette collecte, encouragée par les pouvoirs publics, a précisément pour but de prouver la grande tradition française de la cuisine.

Le patrimoine écrit participe aussi, mais de manière latérale, à la constitution de corpus d'objets susceptibles de rassembler communautés et territoires autour de valeurs communes. De manière latérale, parce que ce n'est pas le lieu le plus évident d'un lien entre un « trésor » inépuisable d'identité et la population qui revendique cette identité. La grande majorité des documents en bibliothèque ne peuvent assurément pas assumer ce rôle, notamment l'immense héritage théologique venu aux bibliothèques par le biais des séquestres de la Révolution puis des années 1900. Comment susciter le consensus autour de manuels de casuistique en latin ? Et comment construire une médiation pertinente autour d'objets devenus hermétiques, voire suspects en un temps de méfiance du politique à l'égard du religieux⁵⁸ ? La patrimonialisation de l'écrit est venue alors latéralement, du côté de la mise en récit d'une histoire littéraire nationale monumentalisée par les textes des grands écrivains, brouillons, archives, éditions princeps, annotations, etc. Il est symptomatique que certaines bibliothèques nationales limitent leurs missions à la collecte et la mise à disposition des documents produits par ou pour leur territoire, comme c'est le cas en Suisse, où l'institution confédérale, à Berne, concentre ses efforts sur les seuls *helvetica*⁵⁹. La Bibliothèque royale de Belgique s'assigne un but moins étroit mais équivalent depuis les origines (Renaud Adam) ; cette préoccupation de sauvegarde d'une littérature nationale sur les lieux mêmes de son émergence, et non dans le pays voisin, était déjà vive au moment de l'occupation de la Belgique par les armées révolutionnaires françaises et des transferts de documents précieux vers les

57. Anne-Sophie Lambert, *Cuisine et bibliothèque. Mise en bouche pour une image gourmande des bibliothèques*, mémoire d'études pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Christophe Evans : Villeurbanne, Enssib, 2017.

58. Voir Fabienne Henryot (dir.), *Bibliothèques, religions, laïcité*, Paris, Maisonneuve et Larose ; Hémisphères éditions, 2018.

59. Jean-Philippe Accart, « Du Catalogue collectif suisse à SwissInfoDesk », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 4, p. 46-51. [En ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-04-0046-010> >.

bibliothèques parisiennes⁶⁰. Si l'on s'en tient à la littérature au sens strict, on constate qu'un certain nombre d'actes concourent à la patrimonialisation : l'entrée des documents en bibliothèque contribue à panthéoniser l'auteur ; la numérisation et la production d'expertises critiques, le plus souvent collectives s'attachant à retracer la genèse de l'œuvre et sa place dans l'histoire littéraire, enfin les efforts de médiation culturelle (comme l'exposition *Brouillons d'écrivains* à la BnF entre le 27 février et le 24 juin 2001, dans la lignée d'une longue tradition d'exposition de la création littéraire⁶¹). Les efforts conjoints des bibliothèques et des centres de recherche sont le lieu d'une rénovation patrimoniale de grande ampleur⁶². Pour les non spécialistes, les artefacts produits par les bibliothèques montrent l'auteur agissant, en train d'être auteur en quelque sorte, dans son cabinet d'écriture lui-même, bien souvent, muséifié (Jessica de Bideran). Lorsque les bibliothèques héritent à la fois des textes manuscrits et imprimés de ces auteurs et d'une partie de leur mobilier quotidien disposé aux fins de favoriser l'évocation sensible de la création littéraire, la limite entre musée et bibliothèque est extrêmement ténue. On le voit en Italie, forte d'une longue tradition de « musées bibliographiques », particulièrement encouragés au temps du régime fasciste, et qui met en œuvre aujourd'hui à Rome un musée de la littérature italienne dans les murs mêmes de la Bibliothèque nationale centrale (Andrea De Pasquale). À une moindre échelle, on le voit à Saint-Dié, où la ville a été désignée légataire des manuscrits, œuvres d'art et mobilier des poètes Claire et Yvan Goll. Les objets ont été partagés entre la médiathèque et le musée de la ville, mais toute opération de valorisation doit nécessairement associer les deux équipements, comme on l'a vu encore en 2010⁶³.

60. Fabienne Henryot, « Des destructions à l'ébauche d'une théorie patrimoniale : les bibliothèques des départements belges pendant les guerres de la Révolution (1792-1795) », *Ethnologies*, 2017, volume 39, n° 1, p. 63-83. [En ligne] < <https://www.erudit.org/fr/revues/ethno/2017-v39-n1-ethno03943/1051051ar/> >.

61. Claire Bustarret, « Quand l'écriture vive devient patrimoine : les manuscrits d'écrivains à l'Exposition de 1937 », *Culture & Musées*, 2010, vol. 16, n° 1, p. 159-176. [En ligne] < https://www.persee.fr/doc/pumus_1766-2923_2010_num_16_1_1565 >.

62. Julia Bonaccorsi, « Quelle réflexivité médiatique pour les Humanités Numériques ? La numérisation des manuscrits littéraires », *Les enjeux de l'information et de la communication*, 2015, vol. 16, n° 2, p. 83-97.

63. Nadine Albert-Ronsin, Daniel Grandidier et Jean Bertho (dir.), *Claire Goll : une création littéraire, une égarée en quête d'amour, un legs, catalogue de l'exposition de la médiathèque Victor-Hugo, du Musée Pierre-Noël et des amis de la Fondation Yvan et Claire Goll, Saint-Dié-des-Vosges*, 23 octobre-12 décembre 2010, Saint-Dié-des-Vosges, 2012.

TEXTES, DOCUMENTS, MONUMENTS

Ces considérations nous amènent à repenser le processus de patrimonialisation dans celui, plus large, de l'histoire des textes non pas limitée à la génétique, mais à la trajectoire souvent imprévisible d'un texte déposé dans l'espace public sous une forme matérielle donnée, et susceptible de subir dès lors d'innombrables transformations de forme et de sens, ces deux dimensions étant interdépendantes.

Les historiens du livre ont souligné le hiatus entre le texte et le livre, c'est-à-dire entre l'œuvre comme pensée et sa matérialisation dans un dispositif constitué de pages ayant une économie visuelle variable selon les éditions, un format, des caractères typographiques qui impliquent des codes et des compétences de lecture (le romain, l'italique, les abréviations usuelles...). Cette « mise en texte »⁶⁴ rend non interchangeables entre elles les éditions d'une même œuvre, puisque la lecture sera conditionnée différemment, sans compter l'investissement du lecteur dans l'interprétation du texte⁶⁵. Tout un pan de la bibliographie matérielle et de l'histoire de la lecture converge vers cette appréciation des compétences du lecteur et de sa rencontre avec un texte disposé dans le livre, et non un texte tout court. Ce glissement du texte au livre s'opère au prix d'une déperdition (l'intention originelle de l'auteur) et d'une augmentation : le texte se trouve chargé de sens nouveau chaque fois qu'il redevient livre.

Le livre devient document sitôt qu'il entre en bibliothèque et qu'il fait l'objet de gestes bibliothéconomiques qui ignorent le contenu et les possibilités interprétatives du texte pour une approche purement descriptive : ses caractéristiques formelles, sa paternité, les données de sa production matérielle. Paradoxalement, cette mise à distance du contenu – aucune notice catalographique n'a jamais donné une quelconque idée du propos, du plaisir de lecture, des interactions avec d'autres textes que suggère un ouvrage – reconsidère la mise en livre, c'est-à-dire la matérialisation, ou la « manifestation », pour prendre un terme bibliothéconomique, du contenu. Ce faisant, le document devient aussi source : il témoigne par son contenu de savoirs, de pratiques, de modes de vie et par sa forme, des formes et des fonctions de la mise en livre à différentes époques. On attend aussi de lui qu'il témoigne d'usages et

64. Donald F. McKenzie, *La bibliographie et la sociologie des textes*, éd. fr., Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1991; Henri-Jean Martin, « Lectures et mises en texte », in Roger Chartier et Erich Bödecker (dir.), *Histoires de la lecture. Un bilan des recherches : actes du colloque des 29 et 30 janvier 1993*, Paris, IMEC Éditions; Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995 (coll. In-octavo; 2), p. 249-259.

65. Hans Robert Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, éd. fr., Paris, Gallimard, 1978 (coll. Bibliothèque des idées).

c'est là, nous semble-t-il, une particularité du patrimoine écrit. Lorsque les objets sont fabriqués en série, et c'est forcément le cas de l'immense majorité de ceux qui composent les fonds patrimoniaux en bibliothèque, il faut qu'ils portent la trace d'un usage individuel qui l'a transformé. La «vie sociale» de l'objet importe autant que son contenu et cette donnée fait partie de sa documentarisation par les bibliothèques. De ce point de vue, les chantiers de recensement et signalement des données d'appartenance des livres anciens menés actuellement par les bibliothèques⁶⁶ ne répondent pas seulement à des enjeux scientifiques, en améliorant la connaissance de l'histoire des collections; ils permettent aussi de redonner chair aux objets en rappelant, de manière furtive, l'histoire de leur réception sociale⁶⁷. Ce second glissement du livre au document se fait à nouveau, on le voit, au prix d'un détournement de la création intellectuelle et de sa mise par écrit.

Enfin, le document peut devenir monument suite à un réinvestissement de son contenu et / ou de sa forme dans des valeurs de la société qui le reconsidère. Il faut qu'il rencontre une quête d'identité dans un groupe donné, qui projettera sur lui, s'il s'y prête, des valeurs. Celles-ci ne sont pas sans transformer l'objet, non pas physiquement (la conservation accrue garantit au contraire son intégrité) mais symboliquement. On le voit avec les *ephemera* : sauver le futile, le jetable, c'est, certes, sauver une part devenue essentielle de l'âme de la société contemporaine. Mais l'*ephemera* en est-il encore un dès lors qu'il est conservé? La conservation du livre pour enfants, objet nécessairement malmené par le jeune public, consiste d'abord à le retirer des mains de son lectorat naturel (Cécile Boulaire). Le livre de colportage, objet manipulé et assimilé par les classes les plus ordinaires de la société d'Ancien Régime, est confisqué par les collectionneurs à partir du XIX^e siècle, en vue d'une recherche d'un «génie» littéraire français (Philippe Martin). Autant dire que la patrimonialisation dénature l'objet.

Différentes opérations de valorisation permettront au public, quel que soit son spectre, de renouveler indéfiniment l'appropriation et de l'objet, et des valeurs qu'il doit incarner. Cette monumentalisation du texte, déjà évoquée à propos des manuscrits littéraires, vaut aussi pour maints imprimés considérés comme des jalons de la construction nationale voire comme des «lieux» de la mémoire nationale; ils sont à la fois les tombeaux et le lieu de réactivation,

66. Claire Jossierand, *Les données de provenance des collections des bibliothèques*, mémoire d'études pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Martine Poulain : Villeurbanne, Enssib, 2016. [En ligne] < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65763-les-donnees-de-provenance-des-collections-des-bibliotheques.pdf> >.

67. Arjun Appadurai (dir.), *The Social Life of Things: Commodities in Cultural Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

à chaque fois qu'ils sont représentés au public (au double sens d'une mise en consultation, même distanciée par un dispositif de valorisation, et d'une réinterprétation de leur contenu et de leur valeur), d'une mémoire collective. La somme célèbre des *Lieux de mémoire* recensés par Pierre Nora entre 1984 et 1992 désigne quatorze « livres » comme « lieux de mémoire » français. Certes, il y a loin du patrimoine à la mémoire, quoique les deux concepts relèvent d'une instrumentalisation de l'histoire; et d'ailleurs, la plupart de ces textes ne sauraient être véritablement patrimoniaux tant ils sont méconnus du public, qui ne peut donc y adhérer véritablement. Qui connaît les *Lettres sur l'histoire de France* d'Augustin Thierry ou l'*Histoire de la langue française* de Ferdinand Brunot? Mais cette liste n'en est pas moins révélatrice d'un rapport politique au texte comme lieu de fabrique de l'identité nationale (ainsi, le *Code Civil* ou le *Grand dictionnaire* de Pierre Larousse) et au livre comme monument de la nation. Cette assimilation n'est pas anecdotique. Sous des dehors ordinaires, voire hermétiques aux non-spécialistes, le livre a quelque chose du monument. D'un point de vue formel, d'abord: qu'on songe aux frontispices « épigraphiques » de l'humanisme, figurant le titre de l'ouvrage comme gravé dans la pierre à la manière antique, et à ceux, monumentaux, du XVII^e siècle, qui prennent la forme d'une porte ou d'un arc de triomphe et mettent en perspective, au sens architectural, les informations bibliographiques. Le livre est aussi monumental par ce qu'il dit, par le rapport de son contenu à une certaine idée de la civilisation. Pierre Nora a ainsi retenu dans sa liste le *Manuel du folklore français* de Van Gennep ou *Le tour de France par deux enfants*, best-seller du tournant des XIX^e et XX^e siècles. Le livre est enfin monument par l'espace qu'il occupe, notamment lorsqu'il trouve pour écrin ces décors patrimoniaux savamment restaurés et mis en scène aujourd'hui, à Dijon, à Épinal⁶⁸, à Nancy ou ailleurs. À l'inverse, le monument est souvent présenté comme un livre à déchiffrer⁶⁹.

Cette monumentalité de l'objet, ou tout au moins celle qu'on lui prête, rend ambiguë la médiation par la numérisation. D'un côté, celle-ci autorise des appropriations multiples et parfois inventives. L'examen de la pratique amateur de l'enluminure montre comment l'album (sous forme de blog) recompose des logiques de mimétisme et d'interprétation d'un corpus médiéval en fonction d'une multiplicité de critères esthétiques mais aussi techniques, celles des modalités d'affichage des grands réservoirs d'images générés par

68. Laurent Bugaut, Nicolas Chabanne, et Hélène Hamon, « Bibliothèque multimédia intercommunale Épinal-Golbey. L'âme du projet, un carré essentiel construit autour de la salle des boiseries », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, n° 1, p. 82-83. [En ligne] < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0082-017> >.

69. Emmanuel Amougou, *op. cit.*, p. 97.

le web (Gérard Régimbeau). D'un autre côté, la numérisation minimise cette monumentalisation ramenant le monument aux modestes dimensions d'un artefact par évacuation pure et simple de l'original (Emmanuelle Chevy Pébayle). Plus généralement, ce processus technique engendre une transformation de l'objet patrimonial de différentes manières. D'abord, par adjonction de données et métadonnées, contribuant ainsi à sa redocumentarisation et à sa mise en série (bibliothéconomique, thématique, chronologique...)⁷⁰. Le document numérique recontextualise en effet le document : il ne s'agit pas seulement de la transposition immatérielle d'un document physique, mais d'une véritable recreation de celui-ci, du document original à la copie numérique, puis à l'objet d'écran intégré dans un écosystème. La transformation relève parfois aussi de l'infidélité « diplomatique », au sens archivistique du terme, lorsqu'elle est volontairement ou involontairement trompeuse, tronquée, ou falsifiée. La mise en présence des jeunes écoliers avec le patrimoine écrit à travers les manuels scolaires repose ainsi sur une série de transformations, détourages, transcriptions, modifications substantielles qui ont certes des motifs pédagogiques, mais contribuent aussi à inventer un rapport mensonger entre le document et le lecteur, sans atteindre la valeur symbolique du monument : enluminure, signature manuscrite de Charlemagne par exemple (Véronique Castagnet-Lars).

*

Finalement, le patrimoine écrit dont il est question ici n'est le plus souvent ni ancien, ni rare, ni précieux, en un mot, non prestigieux (exceptés les vénérables livres de Beatus Rhenanus à Sélestat ou les incunables de la Bibliothèque royale de Belgique). Les contributions qui suivent ont le mérite de ne pas voir du patrimoine écrit partout, mais d'user de manière critique de ce concept. C'est déjà le signe que cette réflexion collective était et est encore salutaire. Pour mieux expliciter ce paradoxe, elle s'organise en trois temps. D'abord, elle examine des objets – matériel typographique, écrits protestants, *Contes* de Perrault, opuscules de la bibliothèque bleue, livres pour enfants, manuscrits mauriaciens – et l'histoire de leur émergence – ou non – dans le patrimoine national. Ensuite, une série de contributions s'intéresse aux acteurs de ce processus. État, pouvoirs locaux, bibliothèques semblent les entités les plus actives dans la patrimonialisation, mais avec des leviers très différents : financiers et politiques pour les deux premières, documentaires et bibliothéconomiques (signalement, conservation, enrichissement) pour les troisièmes. Enfin, les usages sociaux dont le patrimoine fait l'objet, voire qui

70. Cécile Tardy (dir.), *Les médiations documentaires des patrimoines*, Paris, L'Harmattan, 2014 (coll. Nouvelles études anthropologiques).

créent le patrimoine en pérennisant sa visibilité et son existence dans l'espace public et la conscience collective, sont détaillés à travers un répertoire de pratiques, de la valorisation des « trésors » des bibliothèques aux usages pédagogiques en passant par la numérisation, l'imitation des documents patrimoniaux et la muséification des bibliothèques.

Nous tenons à remercier les auteurs de ce livre d'avoir relevé le défi de cette mise en question, ainsi que le Centre Gabriel Naudé et la direction de la valorisation de l'Enssib pour le soutien à ce projet et aux deux journées d'études (13 janvier 2016, 13 janvier 2017) qui l'ont suscité.

